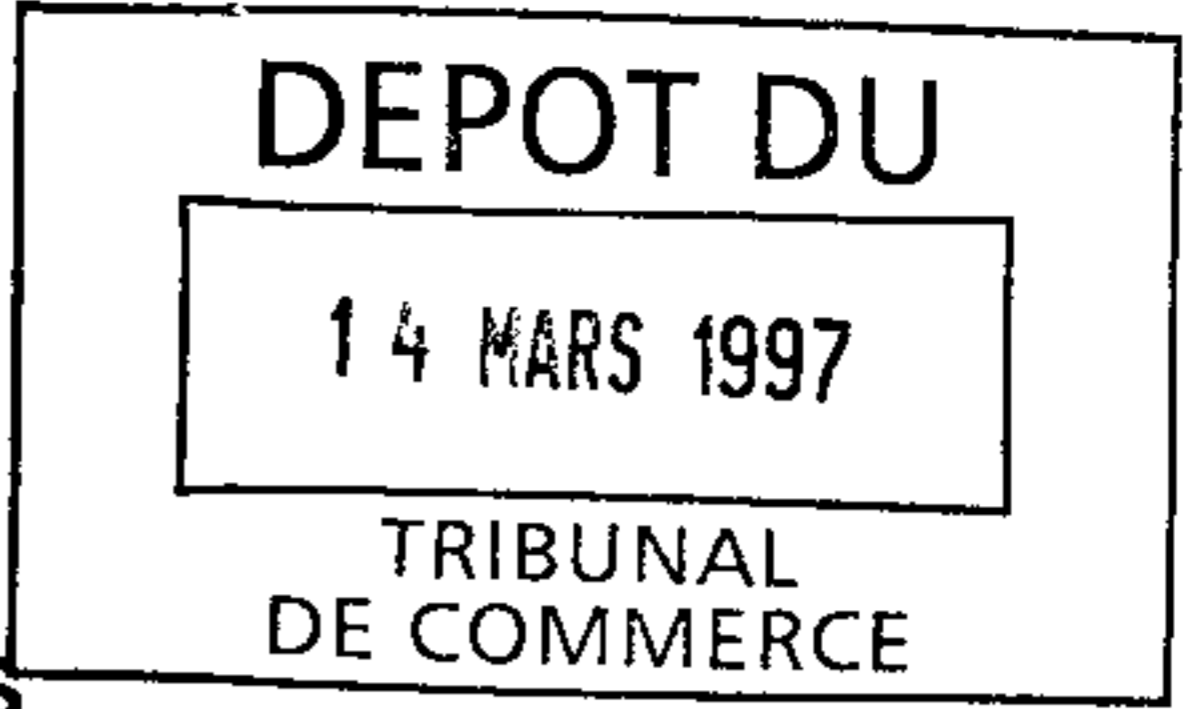


95 B 21.  
7.

3282



1

**COHERIS**

Société anonyme au capital de 1 000 000 francs  
Siège : 5, rue du Petit Robinson - 78350 JOUY EN JOSAS

RCS VERSAILLES B 399 467 927

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**du 9 Janvier 1997**

L'an mil neuf cent quatre vingt-dix-sept,

Le neuf Janvier,

A dix-huit heures,

Les actionnaires de la société **COHERIS**, société anonyme au capital de 1 000 000 francs, divisé en 1000 actions de 1000 francs chacune, dont le siège social est à JOUY EN JOSAS (Yvelines), Rue du Petit Robinson, no. 5, se sont réunis audit siège, sur convocation du Conseil d'Administration adressée à chacun des actionnaires par lettre en date du

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote de correspondance, et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel **HURSON**.

Monsieur Jean-Pierre CREPUT et Monsieur Fabrice ROUX, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Marc STANCIU est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent, actions, soit plus du quart des actions composant le capital social.

AR  
1/5

*neuf cent cinquante cinq*  
L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

. + .

4

AR

FS

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires ;
- la copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance ;
- le rapport du Conseil d'Administration ;
- et les projets des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la législation sur les sociétés commerciales, ont été tenus à la disposition des actionnaires tant au siège social qu'à la direction administrative à compter de la convocation de l'assemblée et que les mêmes documents ont été adressés dans le même délai, à ceux des actionnaires répondant aux conditions réglementaires requises qui en avaient fait la demande.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

. + .

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de nouveaux Administrateurs,
- Ratification du transfert du siège social.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée nomme en qualité de nouveaux Administrateurs pour une durée de une année, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 1997 :

- Monsieur Jean-Pierre CREPUT, demeurant 11 rue Marcel Pagnol - 78530 BUC
- Monsieur Claude LECLERC, demeurant 53, avenue du Général Leclerc - 78420 CARRIERES SUR SEINE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

↳

RS

to



**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie expressément la décision de transfert du siège social au 5, rue du Petit Robinson à JOUY EN JOSAS prise par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 Novembre 1996, ainsi que la modification corrélative de l'article 4 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibération en vue de l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

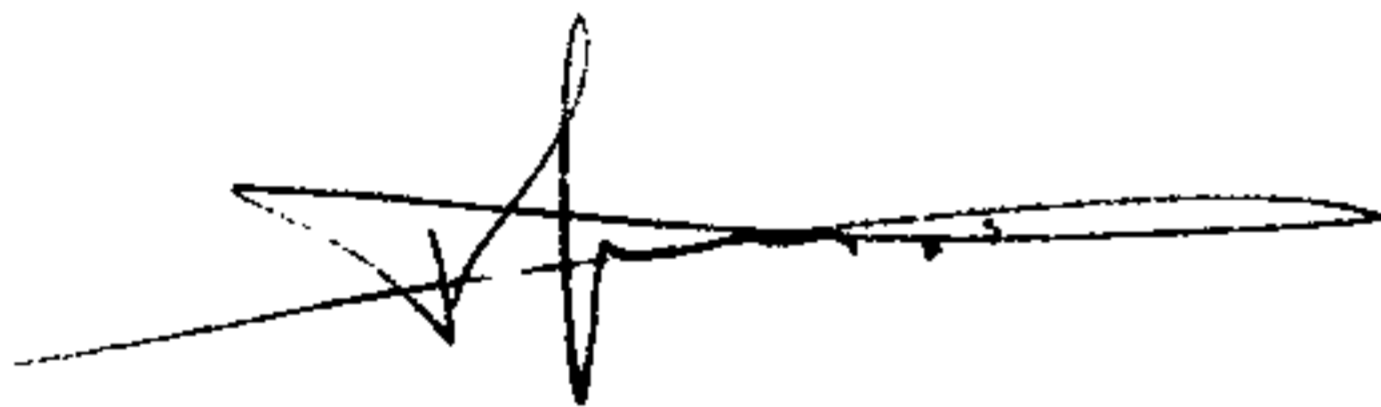
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

. + .

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à dix-neuf heures.

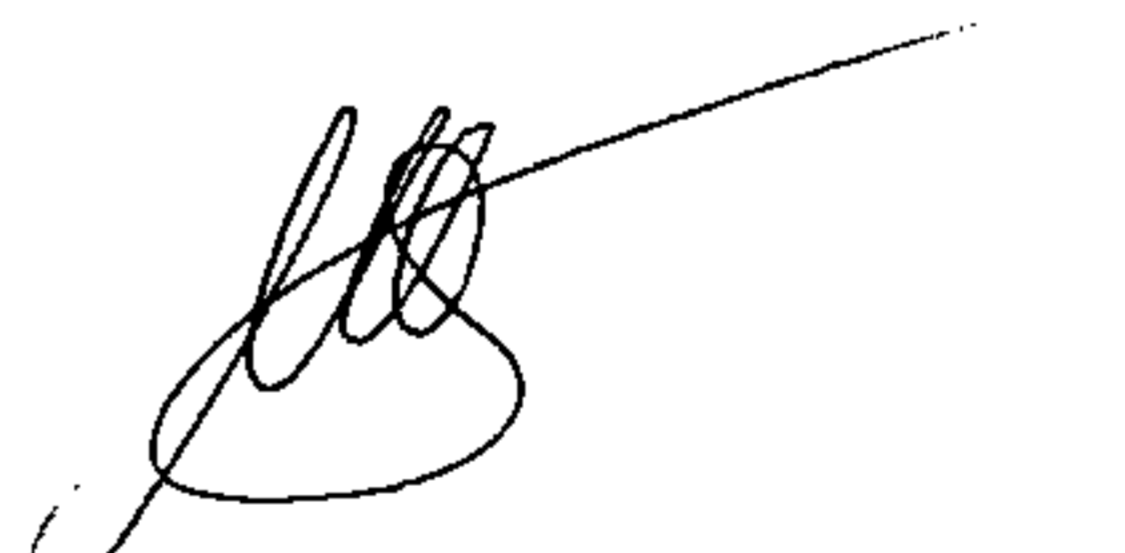
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,



\_\_\_\_\_  
Daniel HURSON

Le Secrétaire,



\_\_\_\_\_  
Marc STANCIU

Les Scrutateurs,

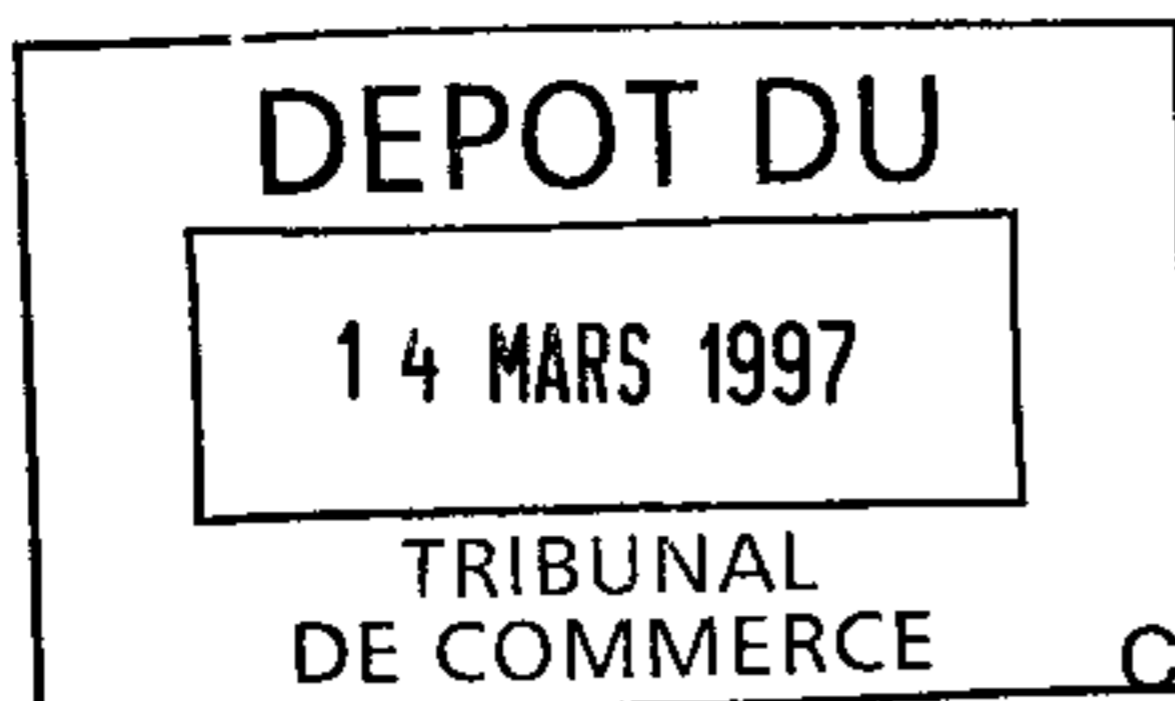


\_\_\_\_\_  
Fabrice ROUX



\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre CREPUT

95 B J 21 -



1

**COHERIS**

Société anonyme  
Capital : 1 000 000 francs

Siège social : 5, rue du Petit Robinson - 78350 JOUY EN JOSAS

RCS VERSAILLES B 399 467 927

**EXTRAIT DU**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du 22 Janvier 1997**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept,

Le vingt-deux Janvier,

A dix-huit heures,

Les administrateurs de la société **COHERIS** se sont réunis au siège social sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

- Monsieur Daniel **HURSON**,
- Monsieur Jean-Pierre CREPUT,
- Monsieur Claude LECLERCQ.

Absents, excusés :

- Monsieur Patrick CAPELLE,
- Monsieur Denis SALMON.

Monsieur Daniel HURSON préside la réunion. Il constate que plus de la moitié des administrateurs sont présents et qu'ainsi le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Fixation de la rémunération du Président ;
- Démission d'un administrateur ;
- Cooptation d'un nouvel administrateur ;
- Questions diverses.

. + .

5

### **Démission du Président – Nomination d'un nouveau Président**

Monsieur Daniel HURSON présente sa démission des fonctions de Président du Conseil.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Daniel HURSON des soins qu'il a apportés à la direction de la société depuis sa constitution et nomme en qualité de nouveau Président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur, Monsieur Jean-Pierre CREPUT.

Monsieur Jean-Pierre CREPUT assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société. A ce titre, et conformément à la loi, il aura vis à vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sauf en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties qu'il ne pourra donner au nom de la société sans y avoir été préalablement autorisé par le Conseil d'Administration dans les conditions légales et réglementaires.

Dans l'exercice de ses pouvoirs, le Conseil autorise le Président à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

.....

### **Démission d'un administrateur – Cooptation d'un administrateur**

Monsieur le Président indique que Monsieur Denis SALMON a demandé à être déchargé de ses fonctions d'administrateur de la société.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur SALMON et décide de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat, le nombre des administrateurs en fonction restant supérieur au minimum légal.

. + .

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président,

*copie certifiée conforme*

